

LA PRÉVENTION KINÉ EN ENTREPRISE

IL N'Y A PAS QUE LES TMS

En dix ans, les demandes d'interventions qui nous sont adressées par les responsables d'entreprises sont passées de la prévention du "mal de dos" à celle des TMS. Or, **deux tiers des accidents du travail et trois quarts des maladies professionnelles touchent l'appareil locomoteur, donc le kinésithérapeute !** Toutes les régions du corps et tous les secteurs d'activité sont concernés. PAR CHRISTIAN MEIGNAN*



Les "kinési-préventeurs" du réseau Kiné Ouest Prévention (KOP) ont récemment fait évoluer leur offre de prestations pour se distinguer des classiques formations "Gestes et postures" que proposent à bas prix bon nombre d'organismes. Des formations auxquelles les salariés reprochent souvent d'être trop "théoriques" et "inapplicables". On y donne en effet les mêmes conseils – "Pliez les genoux, asseyez-vous le dos droit" – quels que soient l'environnement de travail et les particularités individuelles des participants.

À l'opposé, KOP a conçu les formations "Pamal" (prévention des accidents et des maladies de l'appareil locomoteur). Animées par des kinésithérapeutes, elles s'appuient sur une démarche d'analyse de la demande, permettant d'adapter chaque action au contexte. Elles se déroulent en plusieurs étapes :

- Une présentation aux partenaires sociaux et au médecin du travail de l'établissement afin qu'ils donnent le feu vert et soutiennent la démarche ;
- Une sensibilisation des salariés et une information des cadres, indispensables au succès de l'opération ;
- La constitution de groupes sur la base du volontariat, condition incontournable compte tenu de l'implication demandée aux participants ;
- Une visite sur les postes afin d'adapter la formation aux contraintes professionnelles ;
- Un bilan kinésithérapique préventif individuel, qui permettra de conseiller utilement chaque stagiaire ;
- Des formations réparties sur trois ou quatre demi-journées, étalées sur deux mois, avec une mise en application effective (sur les postes et à la maison) entre les séances ;
- Un débriefing à distance permettant de réactiver les acquis, mais aussi de

mesurer l'efficacité de la formation et l'application des recommandations émises.

Une plate-forme coopérative

Le contenu de ces actions est spécifiquement kinésithérapique :

- Une compréhension pratique de l'appareil locomoteur basée sur le vécu corporel de chacun ;
- Des mouvements préventifs individualisés, choisis par les salariés, avec l'aide du kinésithérapeute, en fonction de leurs contraintes professionnelles et de leur vécu ;
- Une amélioration collective des gestes et procédures de métier, à partir des savoir-faire des participants et permettant les variations individuelles et les marges de manœuvre créatives et préventives ;
- Des propositions d'amélioration des situations à risques (organisation, équipements, agencements) reposant sur une démarche d'ergonomie de proximité, validées par le collectif et formalisées par écrit.

Ces actions sont soutenues par une campagne de communication et des supports pédagogiques de qualité. En deux ans, 180 formations "Pamal" ont été réalisées par les 25 formateurs agréés du réseau KOP dans quarante établissements du Grand Ouest. Les évaluations menées montrent une satisfaction durable, une amélioration du vécu au travail et une application réelle des outils acquis en formation. À tous les kinésithérapeutes souhaitant se former à cette nouvelle approche, KOP propose de leur transmettre les outils "Pamal", mutualisés sur une plate-forme coopérative, accessibles à tous les intervenants. Ces derniers participent ainsi à l'évolution constante du programme et partagent leurs expériences. "Pamal", non ? ■

*Responsable des formations en santé au travail pour Kiné Ouest Prévention. Plus d'infos : www.kineouestprevention.com